

L'ÉGLISE ORTHODOXE

En 1054, il existait parmi les chrétiens cinq sièges d'origine apostolique :

Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem. Le premier de ces sièges et le groupe des quatre autres se séparent, pour des raisons doctrinales.

Les Eglises dites orientales, parce qu'elles sont nées dans la partie orientale de l'Empire romain, se réfèrent aux Sept conciles œcuméniques, particulièrement au concile de Chalcédoine (451). Ce sont des Eglises unies entre elles par un lien de *collégialité* : le patriarche de Constantinople (Istanbul) jouit d'une primauté « parmi les égaux », comme le Pape de Rome autrefois.

ORGANISATION

L'Eglise orthodoxe est la communion de *patriarcats* (Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Moscou, Belgrade, Bucarest, Sofia, Tiflis), d'*Eglises autocéphales* (Grèce, Chypre, Mont-Sinaï, Pologne, Albanie, Tchéquie-Slovaquie, Ukraine), et d'*Eglises autonomes* (Finlande, Estonie, Japon). Il ne faut pas oublier les *Eglises orthodoxes non-chalcédoniennes*, en schisme avec la communion orthodoxe depuis 451 : Eglise copte d'Égypte, Eglises d'Éthiopie, de Syrie, d'Arménie, du Malankare...

LE CLERGE MAJEUR

Consacré à vie, il est acclamé par le Peuple lors de l'ordination (« Axios ! », « Il est digne ! »). Il porte souvent un vêtement distinctif.

Le *patriarche* est un évêque élu comme primat par le saint-synode d'une Eglise autocéphale (Eglise ayant la faculté d'élire son propre primat).

L'*évêque* est choisi parmi les moines (donc célibataire) depuis le IV^e siècle. Il est ordonné par deux autres évêques au moins pour un diocèse précis ; il est

nécessairement membre du saint-synode d'une Eglise autocéphale ou autonome.

Le *prêtre*, marié ou moine, est ordonné pour présider au nom de l'évêque une paroisse précise ou desservir un monastère. Il peut être transféré par l'évêque.

Le *diacre*, marié ou moine, est ordonné pour un diocèse et attaché à une paroisse ou à un monastère. Il assiste l'évêque ou le prêtre, et ne préside aucun sacrement.

Ni le prêtre ni le diacre ne peuvent se marier après l'ordination.

LE CLERGE MINEUR

Sous-diacres, lecteurs, chantres, acolytes reçoivent de l'évêque une bénédiction ; ils ne portent pas de vêtement distinctif.

LE MONACHISME

Les moines et les moniales font vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Dans l'Eglise orthodoxe, ils suivent généralement les *Règles* de saint Basile (360) – prière et travail. Les monastères sont cénobitiques (vie en communauté) ou idiorhythmiques (vie en ermitages).

FORMATION

La formation du clergé est assurée par les séminaires diocésains et les Instituts de théologie.

LES FIDELES

Ils sont, avec leurs pasteurs, responsables de toute la vie de l'Eglise : ils participent aux offices, aux assemblées, aux conseils, à la diaconie, au témoignage de la Foi. Chaque famille a des icônes à la maison dans un endroit où brille une veilleuse.

Ils sont gardiens de la Tradition (doctrine, mode de vie, jeûne, règle de prière...). Souvent ils disent sur le chapelet la Prière du cœur : « Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, aie pitié de moi, pécheur ! »

DOCTRINE

La sainte Trinité, l'Incarnation virginale, l'Eglise, le second Avènement : la seule profession de foi admise par l'Eglise

orthodoxe est le *Symbole* (ou *Credo*) de Nicée-Constantinople.

LES SACREMENTS

Le *baptême* est pratiqué à partir du 40^e jour par triple immersion : il est immédiatement suivi de la *chrismation* (confirmation) et de la première *communion*.

Le *mariage* ou Couronnement suit les fiançailles (échange des consentements et bénédiction des anneaux). Il est unique. Par « économie », l'évêque peut permettre à un veuf ou, après pénitence, à un divorcé, l'office des Secondes noces.

La *pénitence* (confession des péchés personnels et absolution par l'évêque ou le prêtre), l'*onction des malades* et l'*ordination*, sont les autres sacrements.

LE CULTE

Structure de l'église : narthex, nef et, relié par l'iconostase, sanctuaire. Les icônes font partie intégrante du culte, elles expriment la foi dans l'Incarnation et sont vénérées. Il n'y a pas de statues.

La *liturgie eucharistique* ou divine liturgie (selon saint Jean Chrysostome, saint Basile ou, pendant le Carême, saint Grégoire) est entourée d'offices comme *vêpres* et *matines*. L'Esprit Saint consacre le pain (Agneau ou Corps du Christ prélevé dans une *prospère* ou pain spécialement cuit et béni) et le vin (Coupe ou précieux Sang). Les saints Dons sont conservés sur l'autel pour les malades : le prêtre les leur apporte.

Le *chant* des fidèles est antiphoné « a capella » sous la direction du chœur : monodies ou harmonisations sans instruments.

Le *calendrier liturgique* commence le 1^{er} septembre ; il suit (selon les Eglises slaves ou grecques) le calendrier julien ou le calendrier grégorien.